

Soins intensifs : quelques règles pour les parents accompagnants

Bienvenue dans notre unité de soins intensifs. Les parents sont toujours les bienvenus dans le service pour accompagner leur enfant hospitalisé. Un seul parent est autorisé à passer la nuit dans la chambre, mais il est également possible de loger à proximité de l'hôpital, dans le logement réservé aux familles.

Pour votre enfant, vous êtes une présence rassurante, et nous tenons à vous impliquer dans les soins. Vous n'avez pas la possibilité d'être présents ou vous préférez nous confier l'intégralité de la prise en charge ? Nous comprenons tout à fait ! Après l'hospitalisation de votre enfant, la période qui vous attend sera intense et chargée en émotions. Vous ne devez pas vous sentir obligés de rester jour et nuit à l'hôpital.

Afin de garantir une collaboration harmonieuse, nous aimerions convenir de quelques règles.



Soins

- En fonction de l'évolution de la maladie, la journée est principalement consacrée aux soins, aux actes médicaux, aux examens diagnostiques et aux séances de kinésithérapie ou de rééducation. Dans l'intérêt de votre enfant, le personnel soignant peut vous demander de quitter la chambre pendant un moment plus ou moins long.
- Le personnel infirmier est chargé des soins et de la surveillance de votre enfant ; c'est lui qui décide, entre autres, de l'intensité de l'éclairage dans la chambre pendant la nuit, ainsi que de la manière et du moment où les soins sont réalisés.
- Si votre enfant se trouve encore sous assistance respiratoire, vous pourrez prendre en charge une partie des soins d'hygiène avec l'aide du personnel infirmier. Vous pourrez assurer ces soins à partir des épaules ; par mesure de sécurité, nous préférons nous occuper nous-mêmes de toute la partie qui concerne la tête et la sonde d'intubation. Si votre enfant est encore dans un état instable ou dans une situation critique (traitement par ECMO, abdomen ou thorax ouverts), l'intervention des parents ne sera pas encore possible. Nous vous demandons de laisser de l'espace au personnel infirmier pendant qu'il s'occupe des sondes et des cathéters.
- Si votre enfant porte une canule de trachéotomie ou une stomie depuis longtemps, vous pourrez alors prendre part à ces soins.
- Les parents ne sont pas autorisés à intervenir en cas d'alarmes sur les pompes ou les moniteurs.
- Si vous utilisiez chez vous des aides techniques, telles qu'un masque PEP, un appareil de ventilation à domicile, des orthèses ou un fauteuil adapté, prévenez le personnel de soins dès que possible et apportez ces dispositifs si nécessaire.
- Le médecin prescrit des médicaments qui seront administrés par le personnel infirmier. Si votre enfant prend des médicaments à la maison, informez-en le médecin. Vous ne

devez en aucun cas administrer de médicaments à votre enfant sans que le médecin ou le personnel infirmier soit au courant.

- Demandez au personnel infirmier si votre enfant est autorisé à manger et à boire. Il arrive parfois que l'on préfère le garder à jeun pendant quelque temps s'il faut lui faire un examen ou lui poser une perfusion.

Chambre

- ⊙ Limitez au maximum les effets personnels dans la chambre. Rangez-les dans un casier fermé à clé ou laissez-les à la maison.
- ⊙ Nous vous demandons de quitter la chambre pendant une admission, un examen ou une intervention stérile pratiquée sur votre enfant ou sur un autre enfant présent dans la même chambre. Respectez l'intimité des autres enfants et de leurs familles. Ne regardez pas derrière les rideaux et n'entrez pas dans d'autres chambres.
- ⊙ Pour des raisons d'hygiène, ne mangez pas dans la chambre de votre enfant. Pour cela, vous pouvez vous rendre dans le lounge ou dans les espaces prévus pour cela dans l'hôpital. Il est toutefois autorisé de boire dans la chambre.
- ⊙ La cuisine du service est uniquement réservée au personnel.
- ⊙ Restez autant que possible dans la chambre, dans le lounge ou dans le logement réservé aux familles.
- ⊙ Restez discrets lorsque vous utilisez votre GSM. Ne réalisez aucun enregistrement audio ou vidéo du personnel sans son consentement explicite. Les appels vidéo ou en mode haut-parleur peuvent déranger les personnes autour de vous, tout comme les appels passés dans le couloir.
- ⊙ Si vous décidez de passer la nuit dans le service, auprès de votre enfant, prévoyez des vêtements de nuit et des chaussures adaptées.

Visites



- Les parents sont toujours les bienvenus. Si l'un des parents passe la nuit sur place, nous demandons à l'autre de respecter le calme pour la nuit, entre 21 h et 7 h et de quitter la chambre. Prévenez le personnel infirmier si les deux parents quittent la chambre.
- Votre enfant peut recevoir la visite des membres de la famille.
 - ✓ En plus des parents, deux autres personnes peuvent être présentes en même temps, pour une visite de 30 minutes, de préférence à 14 h ou à 19 h. Convenez à l'avance de l'heure avec le personnel infirmier. Si plus de personnes souhaitent quand même venir en même temps, il vous est demandé de vous relayer.
 - ✓ Les frères et sœurs peuvent venir en visite pendant 30 minutes, sur rendez-vous, mais doivent rester chez eux s'ils sont malades.

Gardez en tête que votre enfant est en soins intensifs et qu'il a besoin de suffisamment de moments de repos et de sommeil. Ne réveillez pas votre enfant s'il dort au moment d'une visite. Une visite qui s'éternise est souvent fatigante.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser au personnel infirmier. Nous sommes joignables par téléphone 24 heures sur 24 pour les parents : 016 34 87 70.

Notre service compte également parmi son personnel un(e) assistant(e) social(e), un(e) psychologue et un aumônier. Si vous avez besoin de discuter avec l'un d'entre eux, le personnel infirmier peut les contacter à votre demande.